

## Le rôle préventif de la politique familiale

Article rédigé par *CNAFC*, le 31 janvier 2012

**Poursuivant ses travaux, le Haut Conseil de la Famille ((HCF) a rendu au début de l'été un avis sur les ruptures et discontinuités qui peuvent intervenir dans la vie familiale (cet avis est consultable sur le site du HCF : <http://www.hcf-famille.fr//IMG/pdf/avis.pdf>). Il pose la question de la différence entre politique sociale et politique familiale.**

Dans cet avis, accompagné de note, sur ce sujet encore, particulièrement riches en données statistiques et financières, le HCF s'est penché sur 4 grands types d'évènements :

- le veuvage, les séparations et l'isolement des foyers avec enfants ;
- le décès de l'enfant ;
- l'éclatement géographique (parents en couple sans cohabiter, un parent à l'étranger, le regroupement familial, l'incarcération) ;
- les ruptures liées au chômage.

Cet avis est pour les AFC l'occasion de revenir sur la différence entre politique sociale et politique familiale et notamment sur la mission préventive de celle-ci, qui apparaît particulièrement, parmi les événements en question, quand l'isolement est dû au divorce ou à la séparation des parents. Sur ce point, l'avis donne un état des lieux saisissant, qui illustre le travail des AFC sur les coûts du non-mariage et souligne, parmi les points communs de ces situations, le handicap que représente pour un enfant le fait « *d'avoir perdu un parent au cours de l'enfance* ». Sur ces bases, *le HCF explore plusieurs axes de propositions : renforcer l'accompagnement vers l'emploi, améliorer le niveau de vie des foyers monoparentaux, « mieux gérer les divorces et leurs suites ».*

A côté de ces pistes qui relèvent plutôt de l'accompagnement des situations et donc de la politique sociale, une manifeste un souci plus préventif (même si cet objectif n'est pas explicitement affiché) : développer les services d'accompagnement et d'information des parents notamment à travers les REAAP (auxquels participent les Chantiers-Éducation) et le conseil conjugal. L'avis met également en avant la nécessité d'« *améliorer les connaissances afin de mieux éclairer les décisions publiques* ». Pour les AFC, il y a là des voies à creuser pour soutenir les familles dans leur rôle et montrer les bienfaits pour la société de la famille durable fondée sur le mariage.